



## Covid-19

### Protocole de mesures bio-sécuritaires

*Ce document devrait être lu et compris par le pareur et par l'éleveur (mars 2020)*

La Covid-19 a une longue période d'incubation (14 jours) donc vous pouvez mettre d'autres personnes à risque bien avant que des symptômes apparaissent chez vous. C'est aussi le cas de vos clients qui disent ne pas avoir de symptômes. Pour préserver la santé publique, **agissez de façon responsable afin d'éviter au maximum la propagation du virus** autant de votre part vers votre client que de sa part vers vous.

### **Le parage des onglons est reconnu comme service prioritaire**

#### **Pour les cas de**

- Troupeaux avec perte de contrôle de maladies bactériennes (plus de 10% de dermatite digitale).
- Troupeaux ayant plus de 10% des vaches manifestant des signes de boiterie.
- Troupeaux dont la visite préventive a un retard de plus de 30 jours.

Abstenez-vous de visiter une ferme à risque

#### **Avant la visite (*Est-ce que la visite est essentielle ?*)**

- Vérifiez si le propriétaire, sa famille immédiate et les travailleurs n'ont pas fait un voyage à l'extérieur du pays dans les 14 derniers jours.
- Vérifiez si les travailleurs de la ferme sont en santé et qu'ils n'ont pas de symptômes de la Covid-19.
- Si une personne présente des symptômes de la Covid-19, ou si elle est à risque, assurez-vous qu'elle ne soit pas présente lors de la visite.
- Assurez-vous que toutes les personnes présentes connaissent et respectent les consignes de distanciation ( 2 mètres, 6 pieds = une longueur de vache ).
- Vérifiez si il y a des personnes vulnérables sur le site de la ferme et assurez-vous de leur absence du lieu de travail.



association  
des pareurs  
d'onglons  
du québec

- Assurez-vous que tout votre équipement est correctement lavé et désinfecté (incluant l'équipement de protection).
- En cas de doute du sérieux de vos clients dans la présente situation, abstenez-vous de les visiter.
- Assurez-vous que vous êtes en santé et que vous n'avez aucun symptôme.  
[https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/symptomes.html?utm\\_campaign=gc-hc-sc-coronavirusoutbreak-1920-0165-9221801511&utm\\_medium=search&utm\\_source=google-ads-95098206882&utm\\_content=text-fr-425457848855&utm\\_term=coronavirus%20sympt%C3%B4mes](https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/symptomes.html?utm_campaign=gc-hc-sc-coronavirusoutbreak-1920-0165-9221801511&utm_medium=search&utm_source=google-ads-95098206882&utm_content=text-fr-425457848855&utm_term=coronavirus%20sympt%C3%B4mes)

## Pendant la visite

- Portez des vêtements et bottes propres et désinfectés (incluant l'équipement de protection).
- Portez des gants, les changer régulièrement et veillez à ne pas toucher votre visage.
- Respectez la distanciation recommandée par les autorités (au moins 2 mètres) une longueur de vache en tout temps.
- Si vous toussiez ou éternuez : toussiez ou éternuez dans un papier mouchoir jetable ou dans le creux de votre bras et non dans la main afin de réduire la propagation des germes ; jetez le papier mouchoir à la poubelle et lavez-vous les mains.
- Lorsqu'il est nécessaire d'interagir avec le client, il faut limiter cette interaction à une seule personne et bien respecter les consignes de distanciation.
- Si le client vous assiste, assurez-vous qu'il porte des gants propres et qu'il respecte la règle de distanciation.
- Dans les cas où la distanciation recommandée n'est pas applicable pour le travail à faire, examinez toutes les options possibles pour réduire tous les risques.

### **La santé humaine doit être prioritaire en tout temps.**

- Si vous travaillez seul, assurez-vous d'avoir tous les éléments de sécurité facilement accessibles ainsi que d'avoir la possibilité de joindre votre client en cas d'urgence.
- N'entrez jamais dans la maison ni dans aucun autre des bâtiments résidentiels.
- Refusez toute consommation liquide ou solide.



association  
des pareurs  
d'onglons  
du québec

- Avant de quitter les lieux, assurez-vous de nettoyer et de désinfecter toutes les surfaces et tous les équipements qui ont été touchés ou avec lesquels vous avez été en contact car ils pourraient devenir des zones de vecteur de transmission dans l'éventualité où vous seriez porteur (sans symptômes) du virus Covid-19.
- Ne laissez aucun papier (facture, rapport, etc.) sur place ; utilisez plutôt la transmission électronique.
- Désinfectez complètement votre équipement propre ( bottes, lunettes, casquettes, gants, etc.) pour éviter de contaminer votre véhicule.
- Retirez votre couvre-tout, le placer dans un sac de plastique fermé.
- Lavez vos mains minutieusement à l'eau tiède et au savon pendant 20 secondes (ou à l'alcool s'il n'y pas d'eau de disponible).

### **Conseils supplémentaires**

- Ne visitez qu'une seule ferme par jour et limitez au maximum la durée de la visite.
- Évitez tout déplacement à l'extérieur de la région de votre résidence.
- Demandez à votre client de vous contacter dans l'éventualité où un membre de son entreprise démontre des symptômes de la Covid-19 dans les 14 jours suivant votre visite.
- Gardez vos véhicules propres et rangés.
- Désinfectez toutes surfaces qui sont touchées régulièrement (volant, poignées de portes, etc.).

**Vérifiez quotidiennement  
les lignes directrices officielles  
de nos gouvernements.**

<https://www.quebec.ca/premier-ministre/actualites/communiques/>

Jacques Lacoursière, Président

Cell : 819-371-8825

Courriel : [jackdale69@hotmail.com](mailto:jackdale69@hotmail.com)

Site web : [www.apoq.ca](http://www.apoq.ca)